



Communiqué à la presse

16 janvier 2012

Prévention des troubles des apprentissages des enfants de moins de 6 ans : la visite médicale obligatoire de l'école doit être réalisée dans le cadre scolaire

La presse médicale rapporte la proposition de pédiatres et généralistes à propos d'une consultation spécifique pour dépister les troubles des apprentissages des enfants avec un « forfait santé publique » estimé à 150 euros. Une expérimentation a révélé qu'il fallait aux praticiens en moyenne 54 minutes pour réaliser cette consultation test alors rémunérée 55 euros. Il est en effet établi qu'en raison du manque de médecins de l'éducation nationale, le taux de couverture des bilans de santé est actuellement trop bas. Cette intention louable de la part des pédiatres et généralistes montre bien l'intérêt des bilans réalisés par la santé scolaire, mais le médecin de l'éducation nationale a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur un travail de collaboration avec l'équipe éducative scolaire, y compris avec les parents. Ce travail bénéficie d'ailleurs actuellement d'une nouvelle impulsion au sein de l'éducation nationale.

Il est à noter qu'une expérimentation dans 3 départements sur les bilans de santé gratuits des 12-13 ans en médecine de ville n'avait au bout du compte concerné que peu d'enfants, la plupart déjà bien suivis médicalement, ce qui peut être intéressant mais pas suffisant. La prévention des troubles des apprentissages ne se limite pas à la « mallette » créée à l'intention des praticiens libéraux par le ministère de l'éducation nationale. Même si les médecins de l'éducation nationale, qui ont reçu une formation à l'École des hautes études de santé publique sont prêts à former les jeunes médecins et internes, y compris à la prévention spécifique des troubles des apprentissages, **il s'agit en premier lieu de donner à la médecine scolaire les moyens d'assurer ses missions auprès de tous les enfants à l'école ! Cela permettrait que certains ne soient pas exclus de l'accès aux bilans de santé, notamment ceux qui ne peuvent recourir correctement au système de soins.**

Où est la politique globale de rénovation et de renforcement de la médecine scolaire préconisée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques ?

Corinne Vaillant, secrétaire générale du SNMSU-UNSA Education

06 81 50 36 05

snmsu@unsa-education.org